

DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**

RAPPORT



82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : VALORISATION AGRO BTC (3616)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le: 30/04/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-2089 Rapport autorisé le : 14-MAI -2021 13:03

SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104 78603 MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.

r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-32694 / BTC prélevé le 28-AVR. -2021 00:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse		Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		30/04/2021		17	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	30/04/2021	*	40.3	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode interne 26-LAB- MOP-126	30/04/2021	*	15.89	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN 15407	06/05/2021	*	 10.92	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN 15407	06/05/2021	*	109.20	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN 15407	06/05/2021	*	0.80	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN 15407	06/05/2021	*	8.00	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	06/05/2021		13.7	-		
Sélénium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	06/05/2021	*	4.3	mg/kg MS		
Mercure	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	05/05/2021	*	1.5	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*	7028	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021		<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*	5.67	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*	1.9	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*	5.5	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*	53,4	mg/kg MS	1000	mg/kg Ms

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 3



DLE Direction des Laboratoires et de **l'Environnement** Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	dépasser	imale à ne pas pour mise en on agricole #
Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		630	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		87601	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		0.05	% sur brute		
Arsenic	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	06/05/2021	*		4.3	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		0.48	% sur brute		
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		205	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		8.3	mg/kg MS		
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		26.0	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		117	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		20009	mg/kg MS		
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	12/05/2021	*		1597	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
somme des Metox	Calcul	12/05/2021			2307	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	0.017	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	0.014	mg/kg MS		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	0.032	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r		mg/kg MS		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021			0.020	Ing/ng Mo		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil,

celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



DLE

Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	dépasser	kimale à ne pas pour mise en ion agricole #
Somme 7 PCB	Calcul	30/04/2021		r	0.14	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	0.65	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	0.35	mg/kg MS	2,5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	30/04/2021	*	r	0.30	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-511, 26-LAB-MOP- 051 et tableur de calcul des oxydes log-84	03/05/2021	*	r	3.92	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-097	03/05/2021	*	r	0.173	% MB		
pH	NF EN 15933	30/04/2021	*	r	8.4	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	30/04/2021			19.0	°C		
Refus	NF EN 16179	03/05/2021			<5.0	%		
Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	03/05/2021	*		0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende : BO : BOUE

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) :

Boue Seine Aval +

☐ Boue Réglementaire

☐ Boue non Epandable

☐ Boue non Conforme. FNC n°___

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement l'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 3 sur 3





Service public de l'assainissement francillen

DLE

Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**

RAPPORT

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 0141195364 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Votre commande : BACTERIO BTC (3619)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 26/04/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-LAM-2021-1792

Rapport autorisé le : 28-AVR. -2021 15:43

SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104

78603

MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-21829 / BTC prélevé le 26-AVR. -2021 08:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse	Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode interne 26-LAB-MOP-103	26/04/2021		UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	26/04/2021	1.23E+02	NPP/gMS
Semaine prélèvement		26/04/2021	17	-

Observations liées aux résultats :

Matière sèche : 39% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-1778)

- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende:

BO: BOUE

Ingrid ROHART Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n°: 2021_17

Microbiologie:

风' Coliformes thermotolérants:/g MS

DATE:

VISA Laboraţoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 1